

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20251201-2025 0339-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°1

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 1^{er} décembre 2025 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente de Sainte-Colombe-La-Commanderie
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 44 Pouvoirs : 6
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERNIENVILLE – BROSVILLE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC – VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Absent	CHECA Marie-France - Absente
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine - Excusée	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance - Excusée - POUVOIR : C. CARRERE-GODEBOUT	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUTVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne - Absente	
HOUETTEVILLE	SAINTE LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECOLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud Excusé pouvoir : MN.CHEVALIER - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel Excusée pouvoir F.BRONNAZ - DAVOUST Francis Excusé pouvoir A.LE MERRER - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier Excusé pouvoir I.VAUQUELIN. LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard - Excusé	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°1

COMPETENCE FINANCES

Objet : Syndicat Intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs annexes aux collèges de Louviers : participations 2025

Rapport de présentation :

Compte tenu des documents transmis par le syndicat intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs annexes aux collèges de Louviers pour l'année 2025 (budgets primitifs et tableaux de calcul de la participation pour chaque commune), il convient de procéder au versement des participations dues à ce syndicat pour les enfants des communes qui fréquentent les collèges de Louviers :

Communes	Nombre d'élèves Année 2025	Montant
Canaperville	18	1.987,38 €
Hondouville	4	1.231,81 €
Houetteville	3	388,89 €
Total	25	3.608,08 €

Compte tenu du principe de réciprocité, il est proposé qu'il soit tenu compte des élèves des communes membres dudit syndicat à hauteur de 74,11 euros par élève et par an.

Le mode de calcul de la participation est le suivant :

- Le coût par élève est calculé à partir des frais de fonctionnement réels (n-1) du gymnase, proratisés en fonction du temps annuel d'occupation du gymnase par les collèges et du nombre total de collégiens.

Seuls, sont concernés les élèves domiciliés à temps plein hors du territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg.

Soit :

Communes	Nombre d'élèves Année 2025	Montant
Louviers	2	148,22 €
Surtalville	1	74,11 €
Total	3	222,33 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 mars 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière d'éducation, de loisirs sportifs et culturels,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2025

Vu le rapport de présentation,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Accepte le mode de calcul des participations demandées (cf. répartition des participations communales 2025 annexée à la présente délibération),
- Autorise le versement des participations, au syndicat intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs, annexes aux collèges de Louviers d'un montant de 3.385,75 euros correspondant au total du montant dû par les communes du territoire du pays du Neubourg, membres du syndicat (3.608,08 euros), auquel on retranche le total du montant dû par les communes membres du syndicat, hors communauté de communes (222,33 euros),
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (article 6554 - 411).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HEMON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



Repartition des participations communales 2025

COMMUNES	ELEVES		HABITANTS		POTENTIEL FISCAL		%	Montant
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	Nombre		
1 Louviers	772	56,68%	68 017,92 €	18 724	50,47%	7 570,55 €	24 497 270	54,03% 8 104,27 €
2 Acquigny	63	4,63%	5 550,66 €	1 734	4,67%	701,10 €	1 807 295	3,99% 597,90 €
3 Amfreville-l'Or	34	2,50%	2 995,59 €	893	2,41%	361,06 €	876 596	1,93% 290,00 €
4 André	56	4,11%	4 933,92 €	1 342	3,62%	542,60 €	1 322 057	2,92% 437,37 €
5 Canapville	18	1,32%	1 585,90 €	726	1,98%	293,54 €	326 268	0,72% 107,94 €
6 Crasville	3	0,22%	264,32 €	125	0,34%	50,54 €	118 788	0,26% 39,30 €
7 La haye Le Comte	3	0,22%	264,32 €	145	0,39%	58,63 €	146 065	0,32% 48,32 €
8 La haye Malherbe	38	2,79%	3 348,02 €	1 399	3,77%	565,65 €	1 316 645	2,90% 435,58 €
9 Herqueville	4	0,29%	352,42 €	130	0,35%	52,56 €	262 338	0,58% 86,79 €
10 Heudebouville	28	2,06%	2 466,96 €	809	2,18%	327,10 €	2 020 477	4,46% 668,42 €
11 Heudreville	41	3,01%	3 612,33 €	1 096	2,55%	443,14 €	1 047 525	2,31% 346,55 €
12 Hondouville	4	0,29%	362,42 €	813	2,19%	328,72 €	1 664 540	3,67% 550,67 €
13 Houetteville	3	0,22%	264,32 €	201	0,54%	81,27 €	130 891	0,29% 43,30 €
14 Incarville	55	4,04%	4 845,81 €	1 396	3,76%	564,44 €	1 878 572	4,14% 621,48 €
15 Le Mesnil Jourd	5	0,37%	440,53 €	248	0,67%	10,27 €	256 990	0,57% 85,02 €
16 Pinterville	34	2,50%	2 995,59 €	811	2,19%	327,91 €	853 295	1,88% 282,29 €
17 Quatremare	16	1,17%	1 409,69 €	441	1,19%	178,31 €	400 733	0,88% 132,57 €
18 St Etienne du V	19	1,40%	1 674,01 €	899	2,42%	363,49 €	920 442	2,03% 304,50 €
19 St Pierre du Vau	36	2,64%	3 171,81 €	1 257	3,39%	508,23 €	1 354 103	2,99% 447,97 €
20 Surtalville	20	1,47%	1 762,11 €	504	1,36%	203,78 €	441 848	0,97% 146,17 €
21 Surville	21	1,54%	1 850,22 €	891	2,40%	360,25 €	805 023	1,78% 266,32 €
22 Terres de Bord	57	4,19%	5 022,03 €	1 581	4,26%	639,24 €	1 511 590	3,33% 500,07 €
23 La Vacherie	18	1,32%	1 585,90 €	582	1,57%	235,32 €	546 419	1,21% 180,77 €
24 Vironvay	14	1,03%	1 233,48 €	352	0,55%	142,32 €	835 654	1,84% 276,45 €
TOTAL	1 362	80,00%	120 000,00	37 099	10,00%	15 000,00	45 341 425	10,00% 150 000,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
 Reçu en préfecture le 09/12/2025
 Publié le
 ID : 027-252701685-20250311-2025005-DE



Participation Pole à sportif André Clousier - Le Neubourg - année scolaire 2024/2025

Commune d'origine	Collège fréquenté	Dépenses de fonc. chap.11 (1)	Dépenses de fonc. chap.12 (2)	Recettes de fonc. chap.75 (3)	Total frais de fonc. pris en compte (4) = (1+2+3)	Taux occupation collège (5)	Nombre total élèves (6)	cout moyen par élève (7) = 4*(5)/6	nombre élèves par commune (8)	Total commune (9)
Louviers	P. Cornelle	89 572,76 €	80 192,85 €	80 192,85 €	169 945,61 €	49,49%	1135	74,11 €	2	148,22 €
Sainte-Audre	G. de Gaulle Anthionoz	89 572,76 €	80 192,85 €	80 192,85 €	169 945,61 €	49,49%	1135	74,11 €	1	74,11 €

Mode de calcul de la participation :

Le coût par élève est calculé à partir des frais de fonctionnement réels (n-1) du gymnase proratisés en fonction du temps annuel d'occupation du gymnase par les collèges et du nombre total de collégiens.

Les frais de fonctionnement pris en compte correspondent aux éléments du chapitre 11 et du chapitre 12 desquels sont retirés les recettes en provenance des collèges (participation annuelle des collèges aux frais de fonctionnement).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251201-2025_0339-DE